ARRANGEMENT DE MADRID CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES ET PROTOCOLE RELATIF À CET ARRANGEMENT

CONFIRMATION OU RETRAIT D'UN REFUS PROVISOIRE

Déclaration envoyée au Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) conformément à la règle 17.5) du règlement d'exécution commun à l'Arrangement et au Protocole de Madrid

I.	Offic	Úrad priemyselného vlastníctva Slovenskej republiky Office de la Propriété Industrielle de la République slovaque Jána Švermu 43 974 04 Banská Bystrica Slovaquie tel.:+421 48 4300131, fax.:+421 48 4132563, urad@indprop.gov.sk, www.upv.sk
II.	Num	éro de l'enregistrement international : 933445
III. Nom du titulaire de l'enregistrement international : Rigs Services Limited, Arch. Makariou III, 2-4 Capital Center, 9th floor, CY-1065 Nicosia, Chypre;		
IV.	\boxtimes	La notification est envoyée conformément à la règle 17.5)a) ¹
		La notification est envoyée conformément à la règle 17.5)b) ²
V.	\boxtimes	La protection de la marque est refusée pour tous les produits et/ou services
		La protection de la marque est accordée pour tous les produits et/ou services
		La protection de la marque est accordée pour les produits et/ou services suivants ³ :
VI.	Date de la déclaration : 06/04/2009	
VII.	Signature ou sceau officiel de l'office qui envoie la déclaration :	

Une déclaration en vertu de la règle 17.5)a) est envoyée une fois que TOUTES LES PROCÉDURES DEVANT L'OFFICE sont achevées.

Une déclaration en vertu de la règle 17.5)b) est une déclaration qui concerne une NOUVELLE DÉCISION ayant une incidence sur la protection de la marque, POSTÉRIEURE à l'envoi d'une déclaration faite conformément à la règle 17.5)a).

TOUS les produits et/ou services pour lesquels la protection est accordée, Y COMPRIS ceux qui n'étaient pas concernés par le refus provisoire, doivent être indiqués ici. Lorsque tous les produits ou services classés dans une classe donnée sont acceptés, SEUL LE NUMÉRO de cette classe doit être indiqué.